

Commission

« Architecture, Urbanisme, Paysage »

Compte-rendu du 12 décembre 2024



Ordre du jour :

- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal.

Etaient présent(e)s :

- Monsieur Daniel DRAY, Président de la Commission, Maire - LA CHAPELLE EN SERVAL
- Madame Véronique BRETENOUX, Maire-adjointe - PLESSIS-LUZARCHES
- Madame Paule LAMOTTE, Maire-adjointe - ASNIERES-SUR-OISE
- Monsieur Dominique VERDRU, Maire-adjoint - SAINT-VAAST-DE-LONGMONT
- Monsieur Philippe COURCELLE, Maire-adjoint - SAINT-VAAST-DE-LONGMONT
- Madame Solange DUCHARDT, chargée de mission Paysage au Parc naturel régional Oise – Pays de France

Excusés :

- Madame Marie STURMA chargée de mission Agriculture
- Madame Claire GOUDOUR chargée de mission Urbanisme
- Monsieur Nicolas LEBESGUE chargé de mission Paysage
- Monsieur Philippe MEURANT architecte

Monsieur Daniel DRAY, Président de la commission, ouvre la séance et donne la parole à Solange DUCHARDT chargée de mission paysage.

4 dossiers sont proposés à la Commission Aménagement, Urbanisme, Paysage

- THIERS-SUR-THEVE
- PONTPOINT
- MORTEFONTAINE
- LA CHAPELLE

Voir les présentations jointes.

THIERS-SUR-THEVE – plantation de 10 arbres fruitiers, d'une haie champêtre et clôture pour écopâturage

Pas d'observation.

PONTPOINT – plantation d'arbres d'ornement et d'arbres fruitiers

Solange DUCHARDT rappelle que cette demande fait suite à l'étude paysagère réalisée pour le PNR Oise – Pays de France par le bureau d'étude Chorème sur 4 sites, et que la commune souhaite à présent concrétiser les projets dans la mesure de ses moyens. Seuls deux des sites étudiés font l'objet d'une demande de subventions, le quartier St-Pierre et Moru. Se rajoute à ceux-ci le marais de l'Haillerie sur lequel le SMOA (Syndicat mixte Oise Aronde) vient d'effectuer de gros travaux d'abattage d'arbres pour restaurer une zone humide dans la vallée de l'Oise.

Monsieur DRAY demande si à Moru les platanes seront plantés au même emplacement que les arbres fruitiers.

Solange DUCHARDT précise que l'emplacement n'est pas le même et relève l'oubli de l'indication sur le plan qu'elle rajoutera dans la présentation jointe.

MORTEFONTAINE – le parc du château, plantation de 9 arbres d'ornement et 26 arbres fruitiers

Les membres de la commission s'interrogent sur l'ouverture du parc au public et si un tel investissement ne devrait pas porter sur d'autres sujets plus importants ou plus urgents.

Solange DUCHARDT indique que le parc devrait être ouvert au public occasionnellement lors d'événements festifs, peut-être aussi certains week-ends, mais en aucun cas il ne pourrait rester ouvert en permanence, faute de moyens humains de surveillance et d'entretien. Par ailleurs, un campement de scouts est installé tous les ans. Un conteneur devrait être mis à leur disposition sur l'ancien terrain de tennis désaffecté pour leur permettre de stocker du matériel. Ce dernier est entouré d'un haut grillage couvert de plantes sauvages grimpantes qui devraient masquer le conteneur à terme. Un habillage bois du conteneur a aussi été évoqué avec Monsieur le Maire de Mortefontaine.

Dans l'étude réalisée par Benoist Garnero, il était évoqué la possibilité de créer un accès dans le futur (la commune n'est pas propriétaire de la parcelle) au nord de l'enceinte pour rejoindre le village plus aisément car le parc est excentré.

Les membres de la commission se demandent s'il ne serait pas possible de transplanter des arbres de la pépinière Chantrier qui n'est plus exploitée, situés sur la parcelle voisine.

Solange DUCHARDT explique qu'on ne peut pas arracher un arbre qui s'est développé depuis plusieurs années sans risquer qu'il dépérisse. En effet, l'arbre aura développé un système racinaire étendu, que l'on va devoir sectionner pour le transplanter. En pépinière les arbres sont régulièrement transplantés pour favoriser un développement du système racinaire concentré dans un petit volume (la motte) et ainsi ne pas traumatiser l'arbre au moment de l'arrachage ultime.

Solange DUCHARDT signale une coquille dans le devis des pépinières Chatelain, en effet les fournitures diverses sont chiffrées pour 28 arbres fruitiers alors qu'il n'y en a que 26. La somme de 49 € HT (2x24,50€) sera retirée dans la convention financière proposée à la commune. Ce qui fait un total de 13 326 € HT et une subvention de 10 661 €.

LA CHAPELLE-EN-SERVAL – plantation de 30 arbres d'ornement

Solange DUCHARDT signale une demande particulière : l'achat de sacs d'irrigation. Il s'agit de sacs en plastique de 100 litres dont on entoure le pied de l'arbre et qu'il faut remplir régulièrement. Voir photo en bas de compte-rendu.

Ils permettraient d'éviter les problèmes de sécheresse et réduiraient le temps passé des agents. Contrairement à l'olla en terre cuite que l'on enfouit dans le sol qui diffuse l'humidité au niveau des racines, le sac d'irrigation posé sur le sol est percé à sa base de plusieurs trous et alimente l'arbre par gouttes-à-gouttes.

Cet accessoire pose plusieurs questions :

- il est habituellement conseillé d'arroser de manière espacée les jeunes arbres avec de grands volumes d'eau (50 litres) plutôt que d'arroser souvent et partiellement. Cela permet aux arbres de développer leur système racinaire plus en profondeur et de mieux s'ancrer contrairement à l'irrigation qui risque de favoriser un enracinement superficiel.
- le risque de pourrissement au pied de l'arbre due à l'humidité
- l'utilisation de la matière plastique (vérifier la possibilité de recyclage)
- le coût
- l'esthétique
- le vandalisme possible (percer la poche)

La ville de Nantes utilise ce procédé et en est satisfaite. Mais on ne connaît pas la période d'utilisation.

Manquant de recul sur ce nouveau produit, les membres de la commission proposent de ne financer qu'un ou deux sacs pour tester son efficacité ou de ne pas financer cet accessoire.

Le prix des arbres d'ornement

Une discussion s'engage sur les différences entre les offres des entreprises et le prix des arbres d'ornement qui paraît parfois très élevé.

Solange DUCHARDT a fait un rapide calcul pour comparer les offres. L'exercice n'est pas aisé car les devis ne sont pas toujours suffisamment détaillés et les forces des arbres différentes, ils sont donc difficilement comparables. Néanmoins, il est noté que les prix vont de 200€ à 755€ l'arbre à quoi se rajoutent les accessoires et les travaux de plantation.

La force de l'arbre est un critère important dans le choix et conditionne fortement le prix. L'achat en motte ou à racines nues également.

Les élus sont parfois exigeants et souhaitent obtenir un effet « immédiat », certains pépiniéristes encouragent cette pratique et recommandent des arbres de force de 20/25 voire 25/30 (circonférence du tronc mesurée à 1m du sol). Pour garantir une meilleure reprise, il vaut mieux planter plus petit. D'autre part le coût augmente avec la dimension de l'arbre.

Pour ces raisons, Solange DUCHARDT conseille toujours de réduire la force de l'arbre. Les arbres d'ornement restent malgré tout très chers.

Les membres de la commission valident l'ensemble des demandes de subventions avec une réserve pour la commune de La Chapelle-en-Serval.

Monsieur Daniel DRAY, Président de la commission, clôt la séance à 19H.



Petite poche d'irrigation (cf La Chapelle).
Photo CAUE 95